MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XII



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

—

1889



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. SERÉ-DEPOIN, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. Charles SORET DE BOISBRUNET, Conseiller d'Etat, contrôleur général de l'armée, commandeur de la Légion d'honneur, au Château de Pontoise.

M. Louis PASSY, ancien sous-secrétaire d'État, député de l'Eure, Conseiller général, membre titulaire du Comité des Travaux historiques, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, à Paris.

Secrétaire général :

M. Joseph DEPOIN, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire général adjoint :

M. VIGNIER, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Secrétaire rédacteur :

M. MALLET, docteur en droit, officier d'Académie, à Pontoise.

Archiviste bibliothécaire :

M. TAVET, propriétaire à Pontoise, inspecteur des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Trésorier :

M. JOUARRE, ancien notaire, à Pontoise.

Conservateur des collections

M. Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Administrateurs :

MM. AGNÈS, propriétaire à Pontoise, ancien conseiller municipal ;
Louis AIGOIN, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise ;
Charles ÉCORCHEVILLE, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône ;
Alex. DE GOSSELLIN, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise ;
Amédée PARIS, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo Pontoisien ;*
L'abbé VIÉ, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise.

Les réunions trimestrielles du Conseil d'administration, auxquelles les membres de la Société peuvent assister, ont lieu le *troisième mercredi* des mois de *janvier, avril, juillet* et *octobre.*

En 1889, les dates de ces quatre séances sont :

15 janvier.
17 avril.
17 juillet.
16 octobre.





EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 Janvier 1888

Présidence de M. Seré-Depoin

Il est donné lecture de lettres de M. A. Fitan, offrant à la Société un exemplaire d'une collection de vues du Vexin, détachées de l'ouvrage du baron Taylor : — de M. Léger, annonçant deux communications, l'une sur Mathieu Le Tur, prévôt de Pontoise au xvi[e] siècle, l'autre sur Mahaut d'Artois, bienfaitrice insigne de Maubuisson; — de M. le Secrétaire général de la Préfecture, répondant à une réclamation relative à la coïncidence des séances de la Commission des Antiquités et des Arts avec celles de la Société Historique, et assurant qu'il fera tous ses efforts pour en éviter le renouvellement.

M. le Président fait part au Conseil de la mort de M. Charles Vasserot, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, conseiller général de Seine-et-Oise, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Poissy le 11 janvier 1888, dans sa 69[e] année.

« M. Vasserot, ancien sous-préfet de Pontoise, était, dit M. le

Président, l'un des Membres fondateurs de notre Société, à laquelle il n'a cessé de prêter, en toutes circonstances, un concours bienveillant et empressé.

» Ses grandes occupations l'ont empêché de prendre une part active à nos travaux, mais il en suivait le développement avec le plus sympathique intérêt ; il y a à peine un mois, il m'offrait son utile appui pour la réalisation, au printemps prochain, de notre projet d'excursion archéologique à Poissy.

» M. Vasserot était un homme d'une grande amabilité, très accueillant et très serviable. Sa perte sera vivement sentie parmi nous, et c'est pour moi un devoir d'exprimer ici les vifs et sincères regrets de notre Compagnie. »

A la suite de cette triste communication, M. le Président annonce à l'Assemblée une bonne nouvelle.

« Notre honorable et sympathique confrère M. Rey, maire de Saint-Prix, vient d'être promu officier d'Académie.

» M. Rey est l'auteur d'une série d'études locales d'un grand intérêt, qui ont été accueillies favorablement par le public et particulièrement goûtées parmi nous. Il a publié successivement depuis dix ans : *Notes sur mon Village, — l'École et la Population de Saint-Prix depuis 1668, — la Fin de l'ancien régime à Saint-Prix, — Bosc et les Girondins à Saint-Prix, — le Château de Leumont, d'après les Mémoires inédits de J. Dufort.* Le maire de Saint-Prix a pris à cœur d'éclairer ses concitoyens sur l'histoire de la localité qu'il administre ; souhaitons qu'il continue ses utiles travaux et qu'il rencontre parmi nous de nombreux imitateurs. »

L'Assemblée, approuvant les paroles de M. le Président, applaudit unanimement à la marque de distinction si bien méritée dont M. Rey vient d'être l'objet.

M. le Secrétaire général fait part au Conseil de la démission de MM. Moranvillé et A. Mazet.

M. Tavet donne lecture d'une intéressante communication de notre confrère M. Jules Deville, président honoraire de la Chambre syndicale des Tapissiers de Paris, sur les panneaux qui décorent une des salles de l'Hôtel-de-Ville et qui ont été l'objet de plusieurs publications, notamment de MM. A. François, H. Le Charpentier, Guiffrey, etc. :

« Pour bien connaître les tapisseries qui existent dans l'un des salons de la Mairie de Pontoise, il faudrait :

» 1° Les déclouer pour voir si dans les bordures soit du haut soit du bas, il existe une marque ou un emblème quelconque ;

» 2° Les placer les unes à côté des autres, de façon à en faire une suite correspondant à la composition du peintre décorateur.

» Ces tapisseries sont d'origine anglaise; du XVIIe au XVIIIe siècle, l'Angleterre avait acquis une sérieuse réputation, soit pour le tissage fin, souple et régulier des tapisseries, soit pour la disposition de leurs personnages, toujours assez grands de proportions.

» La peinture doit en avoir été faite par Jules Romain.(1)

» Le sujet est assez difficile à définir par le manque probable d'autres panneaux. Il semble être tiré de l'histoire de Darius Codoman vaincu par Alexandre(2); on peut en juger par le cheval qui est à gauche, sur l'un des panneaux, et par le serment devant les Mages. Le Roi seul pouvait porter une tiare droite. — Les Perses devaient pencher la pointe de la leur en arrière. — Les conjurés la portaient en avant. En Thrace, Darius érigea des colonnes sur lesquelles on lisait une inscription le déclarant le plus beau des hommes.

» Darius Codoman combattit contre Alexandre.

» La tapisserie qui existait et qui a été vendue représentait, dit-on, le triomphe d'Alexandre; elle était peut-être la suite d'une série de ces tapisseries dont la Ville de Pontoise ne possède plus qu'une partie.

» Le cheval qui est à gauche deviendrait Bucéphale, le cheval d'Alexandre.

» Enfin, sans mieux voir ou étudier, je ne puis me prononcer sur ces tables de Moïse représentées, qui pourraient être celles qu'Artaxercès aurait envoyées à Jérusalem, ni sur ce roseau près de la sphère du monde. »

Sur une question soulevée par M. le Président, au sujet de la présentation simultanée comme sociétaires du mari et de la femme, il est décidé qu'un seul droit d'entrée et une double cotisation doivent être perçus.

M. Edgar Mareuse présente une copie qu'il a faite, à Bruxelles, sur le seul exemplaire connu de la relation du voyageur anglais Rombyse, relative à Saint-Denis et Pontoise, en 1636.

Le Conseil en décide la publication dans les *Mémoires*.

M. Depoin rend compte des résolutions proposées au Conseil par le Comité de publication.

M. Seré-Depoin propose de faire tirer, au commencement de chaque année, des cartes sur papier fort contenant : au recto, le Bureau, les Comités et la date des séances; au revers, la liste des publications parues et sous presse et les conditions de souscription. — Adopté. — M. Seré-Depoin présentera un modèle. Ce document sera envoyé avec une circulaire du trésorier.

(1) Voir Recueil, pages 118 et autres.

(2) Voir Vaulabelle, 5e édition, chez Furne, p. 324 et 325.

Sur les propositions de MM. Depoin et Regnier, le Comité propose que dans tous les tirages à part remis aux auteurs, il soit inséré une note sur la Société avec un bulletin d'adhésion pouvant se séparer à l'aide d'un pointillé.

De plus, un exemplaire de tous les tirages à part devra être déposé par l'imprimeur aux Archives de la Société.

Le Comité, avisé par M. Magne que la publication de son livre est terminée et que les 350 exemplaires seront livrés à la Société moyennant 1,050 francs, décide de transmettre avis au trésorier pour paiement.

Le Comité, prenant acte de la proposition de M. le comte de Noinville et de M. l'abbé Baticle au sujet de la publication de l'*Histoire de Delincourt*, près Chaumont, est d'avis d'accepter l'offre de 500 francs faite à la Société pour 250 exemplaires de cet ouvrage comme contribution de l'auteur. La publication serait faite dans le format et avec le caractère des *Mémoires*.

M. Seré-Depoin propose de publier à part son travail sur les Cordeliers de Magny, en donnant à la Société, au prix de revient, les exemplaires destinés à ses membres.

M. Depoin propose également de souscrire dans les mêmes conditions au travail que va publier M. Seré-Depoin : *les Populations rurales de l'Ile-de-France en face des premiers aérostats*.

La Société souscrirait à 350 exemplaires de ces ouvrages, qui seraient remis gratuitement à ses membres.

Le Comité aborde ensuite les questions relatives au tome XI. Pour la lettre de M. Achenbach-Wahl, il sera tenu compte des demandes de l'auteur.

M. Mareuse veut bien accepter de se charger de faire la table décennale des publications de la Société de 1879 à 1888.

M. Mareuse nous donnera ce travail au plus tard à la fin de 1889.

Ces diverses propositions sont discutées et adoptées.

M. Fitan signale, dans l'*Impartial de Méru*, des documents sur les fouilles d'Hédouville ; on a trouvé un statère d'or au type d'Alexandre avec la marque d'Amphipolis, des instruments de silex, une hache polie, un grattoir de forme peu commune, des pointes de flèche, des monnaies gauloises et romaines.

Sur la proposition de M. Mareuse, développée et appuyée par M. le Président, le Conseil émet l'avis que la Compagnie est disposée à participer aux avantages offerts aux Sociétés de province pour le dépôt de leurs publications par les organisateurs du Palais des Sociétés Savantes, moyennant une contribution annuelle de 50 francs.

M. Léger donne lecture d'un travail sur le séjour à Maubuisson de Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne, morte en 1322.

Ce mémoire intéresse vivement l'Assemblée, qui en décide l'impression.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 18 Avril 1888

Présidence de M. Seré-Depoin

Le Congrès des Sociétés des Beaux-Arts se réunira le mardi 22 mai, à l'École des Beaux-Arts. M. Agnès est désigné comme délégué à ce Congrès, et MM. Seré-Depoin, Tavet et J. Depoin au Congrès des Sociétés savantes.

M. Pâris a fait connaître qu'il se chargeait de vendre lui-même les exemplaires du tirage à part de l'*Histoire de Boissy*; la responsabilité en est donc retirée à la Société.

Sont admis comme sociétaires :

MM. Ambroise Sarrazin, constructeur à Us (Seine-et-Oise), présenté par M. l'abbé Harmois et M. Hamot;

M. Marc, secrétaire de la Direction du Chemin de fer de Ceinture, 72, avenue Kléber, à Paris, présenté par MM. Depoin et Mareuse;

M. Louis Maître, propriétaire à Vigny (S.-et-O.), présenté par MM. Ch. Hamot et Audoux;

M. Th. Canar, instituteur à Vigny, présenté par MM. J. de La Croix Le Bret et Ch. Hamot;

M. Auzely, professeur, 32, rue du Marché, à Neuilly (Seine), présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin;

M. l'abbé Dumont, secrétaire de l'Évêché, à Beauvais, présenté par MM. l'abbé Pihan et Seré-Depoin;

M. Gaston Graux, médecin à Contréxeville, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin;

M. Florimond Seré, banquier à Compiègne, présenté par les mêmes.

M. le Président rappelle la nécessité, pour chacun des Membres, de rechercher de nouvelles adhésions; les ressources de la Société devant s'en trouver augmentées, permettraient d'éditer un plus grand nombre de publications.

M. le Président fait à la Société la communication suivante :

« Messieurs,

» En l'année 1879, le journal l'*Echo pontoisien* a publié sous le titre : *Promenades dans la vallée de l'Oise*, une série de chroniques

d'histoire locale signées : L'ERMITE DU VALLON. Dans l'une de ces causeries, parue le 12 juin, l'auteur après s'être livré à de hautes fantaisies étymologiques croit, en forçant un peu, selon son expression, trouver l'origine du nom d'Éragny dans Erato, la muse qui présidait à la poésie légère...

« ... N'est-ce pas en effet, s'écrie l'Ermite du Vallon, le séjour d'Eragny qui a inspiré le charmant auteur de *Paul et Virginie* et de *la Chaumière Indienne* ?...

» Nous avons compulsé à Éragny, continue notre Ermite, les actes de décès depuis 1793 jusqu'en 1814, et nous nous sommes assuré que le nom de Bernardin de Saint-Pierre *ne figure dans aucun de ses actes*, bien qu'il soit accrédité dans le pays que l'auteur y termina sa carrière ; ce qui paraît certain, c'est qu'il l'a quitté dans la période aiguë de sa maladie, qui devait l'enlever peu de temps après.

» Bernardin de Saint-Pierre était devenu acquéreur du presbytère d'Éragny *après la mort du curé*, décapité sous la Terreur, deux jours avant la mort de Robespierre. Cette maison, qui sert aujourd'hui de presbytère et de mairie, est agréablement située ; ses jardins avaient été considérablement agrandis et embellis par l'auteur qui, inspiré par ses deux enfants, Paul et Virginie, a composé son ouvrage, heureux de laisser son imagination errer loin de sa patrie si douloureusement flagellée.

» Que la statue de Bernardin de Saint-Pierre s'élève au Havre, sa patrie, en compagnie de celle de Casimir Delavigne, d'Ancelot, de M. de Lafayette, de Scudéry, rien de mieux ; mais on aimerait à voir une simple plaque commémorative du séjour que l'auteur des *Harmonies de la Nature* a fait à Éragny. Le touriste, en passant, saluerait l'ombre d'un homme qui, aux qualités du cœur, joignait les charmes de l'esprit.

» L'ERMITE DU VALLON. »

Une satisfaction un peu tardive, mais éloquente, vient d'être donnée à l'Ermite du Vallon :

Une plaque de marbre a été récemment posée sur la façade de la Mairie d'Éragny.

Elle porte l'inscription suivante :

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

HABITA CETTE MAISON ET Y MOURUT

LE 21 JANVIER 1814

(IL Y COMPOSA *Paul et Virginie*) Non

On ne saurait trop applaudir au sentiment éclairé et patriotique

qui a inspiré cette mesure. Nos humbles villages ont, aussi bien que les grandes cités, le droit et le devoir d'honorer les grands hommes.

Cet hommage rendu à des intentions excellentes, nous signalerons sommairement quelques-unes des confusions, ou erreurs historiques, qui se sont glissées dans l'œuvre de l'Ermite du Vallon et qui se reproduisent malheureusement dans l'inscription publique :

1° L'Ermite du Vallon se trompe — ainsi que va l'établir l'acte mortuaire ci-dessous — quand il affirme « que le nom de Bernardin de Saint-Pierre ne figure dans aucun des actes de décès de l'état civil d'Éragny. »

« Du 21 janvier 1814, à douze heures midy

» Acte de décès de Monsieur Jacques Bernardin Henry de Saint-Pierre, membre de l'Institut de France et de la Légion d'honneur, décédé à la susdite heure en sa maison, en cette commune d'Éragny, agé de soixante dix sept ans, né au Hâvre, département de la Seine-Inférieure ; époux en premier de Demoiselle Félicité Didot, et en second de Marguerite Charlotte Désirée de la fite Pelleport. Sur la déclaration à moy faite par Louis Moreau, jardinier, de la maison, agé de trente trois ans et par Jean Louis Levert, maçon, agé de cinquante six ans tous deux domiciliés audit Eragny.

» Lesquels ont signé après lecture faite.

» Louis Moreau, Jean Louis Levert.

» Constaté par moy, Jean Roch Groüesy adjoint de la commune d'Eragny faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil soussigné, par délégation spéciale du maire.

» Groüesy. (1) »

2° Bernardin de Saint-Pierre n'a pas acheté à la Nation le Presbytère d'Eragny « après la mort du curé, décapité deux jours avant la mort de Robespierre ». Le Presbytère a été adjugé, trois ans après ces événements néfastes, le 15 nivôse an V (4 janvier 1797), à Madame Razuret, veuve Grivet, demeurant à Paris.

3° L'acquisition de cette maison par Bernardin de Saint-Pierre résulte d'un contrat de vente devant Me Thion de la Chaume, notaire à Paris, du 14 germinal an XII (4 avril 1804).

Vente : Par Marguerite Razuret, veuve de Jean-Joseph Grivet, demeurant à Eragny, ...

A Jacques Bernardin Henry de Saint-Pierre, membre de l'Institut national, demeurant à Paris, rue de Varenne ;

De la maison ci-devant presbytérale d'Eragny, consistant en un

(1) Extrait des Registres de l'Etat civil de la commune d'Éragny.

corps de logis, bâtiment, cour, basse-cour, jardin et autres dépendances;

Cet objet appartenait à la dame Grivet, au moyen de la vente qui lui en avait été faite par les administrateurs du département de Seine-et-Oise, conformément à la loi du 28 ventôse an IV, suivant acte passé devant ladite administration le 15 nivôse an V, en vertu d'une déclaration de command, faite le 19 fructidor an IV, en exécution de l'art. 6 de la loi du 13 thermidor précédent, par le fondé de pouvoir de Jean-Louis Marchand, soumissionnaire desdits objets.

Cette maison appartenait à la République comme biens ecclésiastiques, provenant de la ci-devant cure d'Eragny.

La vente a été faite moyennant la somme de 5,000 fr. payée comptant.

4° Nous donnons, comme complément de ces renseignements, l'état des mutations de la maison de Bernardin de Saint-Pierre à Eragny :

1820, 23 mai. — Vente par les héritiers Bernardin de Saint-Pierre à Benjamin Richard, médecin à Paris. Etude de Me Ragon, notaire à Pontoise.

1833, 20 février. — Vente par Richard à Le Gendre. Etude de Me Millet, notaire à Pontoise.

1835, 12 février. — Vente par les héritiers Le Gendre à la commune d'Eragny. Etude de Me Touchard, notaire à Pontoise.

Il résulte de ces documents que Bernardin de Saint-Pierre ne résida à Eragny que du 4 avril 1804 au 21 janvier 1814. Etant de notoriété publique qu'il a publié *Paul et Virginie* en l'année 1788, on commet un lamentable anachronisme en disant sur le papier ou sur le marbre « que Bernardin de Saint-Pierre composa à Eragny » son immortel chef-d'œuvre.

Il nous en coûte de détruire une légende très répandue et très goûtée dans le pays, mais la vérité commande et il faut lui obéir. Nous avons le projet de publier, dans le courant de la présente année, sur *la vie de Bernardin de Saint-Pierre à Eragny*, une étude dans laquelle on trouvera des faits historiques nombreux, piquants et inédits, qui consoleront, nous l'espérons, l'excellente population de cette commune de sa légende perdue. »

M. le Président signale, comme présentant le plus grand intérêt pour nos contrées, la publication officielle des Archives départementales de l'Oise ; — on y trouve de précieux documents sur un grand nombre de localités de l'arrondissement de Pontoise.

A Ableiges, des fouilles, opérées par M. Toussaint, ont amené la découverte de 42 tombes renfermant des vases et autres objets.

M. Tavet se rendra à Ableiges pour dresser un rapport sur ces découvertes.

M. le Secrétaire général annonce, comme étant en projet, la publication d'un Annuaire de l'arrondissement de Pontoise et propose à la Société d'y prêter son concours en y publiant des articles destinés à donner à cet Annuaire une importance plus grande. — Cette proposition, adoptée en principe, sera soumise au Comité de publication.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 13 Juin 1888

Présidence de M. Seré-Depoin

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Est admis comme sociétaire, M. Dupressoir, avoué, 13, rue Lafayette, à Paris, présenté par MM. Rey et Seré-Depoin.

M. Vignier est chargé par le Conseil de faire parvenir à la revue le *Moyen âge*, le sommaire des publications de la Société.

Le Secrétaire général signale la participation de la Société Historique de Rambouillet à l'Exposition de 1889, et demande au Conseil s'il juge à propos d'exposer nos publications et celles de nos sociétaires, sous les auspices du Comité départemental.

La Société vote le don d'un exemplaire du livre de M. Magne pour le Concours sténographique de Pontoise.

MM. Tavet et Agnès font au Conseil la communication suivante :

M. Giraud, entrepreneur de maçonnerie, à Pontoise, leur a cédé trois plaques de cheminée Louis XIV et Louis XV, dont l'origine est inconnue, dont ils font hommage à la Société ; et M. Guillot, propriétaire, à Pontoise, leur a donné également une plaque, malheureusement fendue, qui représente un combat de centaures du très beau Louis XIV.

M. Sartiaux, en restaurant sa maison de Beaujour, a trouvé une plaque de marbre brisée, relatant des faits historiques de l'époque de Henri IV. M. Depoin est chargé de relever l'inscription.

M. Clovis Cousin répare en ce moment deux tableaux de l'église Notre-Dame, qu'il pense devoir être attribués à Lesueur.

M. Depoin communique une lettre de M. de Marsy, qui se met à la disposition de nos confrères pour les conduire à Compiègne et à Pierrefonds à la fin de juillet.

Le Conseil étudie la question des invitations à adresser à l'occasion de l'Assemblée générale. Des invitations seront envoyées aux fonctionnaires, officiers publics, conseillers municipaux et aux personnes qui en feront la demande au Secrétaire général.

Une note en ce sens sera publiée dans les journaux.

Le Secrétaire général annonce que, sur la demande du professeur Bonghi, il lui a envoyé un exemplaire du *Précis Historique sur Boissy-l'Aillerie* de M. l'abbé Loisel, pour qu'il en soit rendu compte dans la revue italienne *la Cultura*.

Il est donné lecture de l'invitation adressée à la Compagnie par la Société Française d'Archéologie pour le Congrès de Bayonne.

Le Conseil apprend avec un vif regret la mort de M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie.

M. Léon Plancouard adresse à la Société une note sur la fouille qu'il a suivie, en mai 1882, au lieu dit *le Vieux Cimetière*, commune de Banthelu, canton de Magny-en-Vexin (S.-et-O.); à ce moment un cultivateur, M. Bouteille mit à jour une auge monolithe dans laquelle on trouva un squelette entier, mais sans aucun objet pouvant aider à déterminer une époque. Notre collègue, ayant interrogé les habitants, apprit que dans ce même lieu il y avait eu deux découvertes antérieures, l'une, vers 1856, avait laissé voir une vingtaine de cercueils en pierre tendre qui tous ont été brisés depuis, et l'autre, vers 1825, plus heureuse, puisqu'on avait trouvé dans la première tombe deux vieilles lances en fer, dans la seconde un fragment de lance et dans la troisième des morceaux de fer complètement déformés par la rouille.

Ces découvertes successives, la proximité de la voie antique connue sous le nom de *Chaussée de Jules César*, font que notre correspondant se range à l'avis que Banthelu est le *Pétromantalum* de la carte de Pentinger.

Le Conseil remercie M. Plancouard de sa communication et garde sa note pour la déposer dans les Archives de la Société.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 24 Juin 1888

L'Assemblée générale de la Société Historique s'est tenue à l'*Hôtel de la Gare*, à Pontoise, le 24 juin 1888, à 2 heures, sous la présidence de M. Seré-Depoin.

Elle avait été précédée d'une excursion archéologique à Conflans-Sainte-Honorine et à Éragny-sur-Oise.

Étaient présents : MM. Seré-Depoin, de Boisbrunet, de Gossellin, Aigoin, Vignier, Jouarre, Lebas, Pâris, J. Depoin, administrateurs; et un grand nombre de sociétaires et d'invités, parmi lesquels MM. Auguste Vitu, F. Bournon, etc.

Excusés : MM. Agnès et Mallet.

La séance a été ouverte à 2 heures et demie par une allocution de M. le Président sur le rôle de la Société et son développement.

M. Depoin, secrétaire général, a donné lecture d'un rapport sommaire sur la situation de la Société.

M. Jouarre a présenté le rapport suivant sur l'exercice financier 1887-1888 :

Messieurs,

J'ai la tâche bien douce de vous rendre compte de l'exercice 1887; je dis bien douce parce que, non seulement cet exercice se solde par un excédent de recettes, mais encore nous sommes, chez notre banquier, à la tête d'un compte courant fort respectable.

Je sais bien et vous le saurez aussi tout à l'heure, après la lecture de mon compte-rendu, que nous avons eu en 1887 des recettes extraordinaires; nous avons obtenu une importante subvention du Ministère de l'Instruction publique. La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise nous a accordé une allocation ; notre si dévoué président a tenu à faire sienne une grosse dépense qui intéressait la Société, cela est vrai, mais vous verrez que si on avait retranché ces sommes de notre actif, notre situation n'aurait point encore été précaire.

Le nombre toujours croissant des Membres de notre chère Société est la cause essentielle de nos excédents de recettes ; aussi pouvons-nous avoir toute confiance dans l'avenir.

J'arrive aux chiffres :

ANNÉE 1887

RECETTES

Premièrement. Solde en caisse au 31 décembre 1886.		10 60
Deuxièmement. Arrérages de rentes :		
1° Une année des 45 fr. de rente 3 % amortissable, ci	45 »»	
2° Une année des 12 fr. de rente 3 % perpétuel	12 »»	
Ensemble	57 »»	57 »»
A reporter . . .		67 60

Report . .			67	60
Troisièmement. Subvention du Ministère de l'Instruction publique			600	»»
Quatrièmement. Allocation de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. . . .			100	»»
Cinquièmement. Versement de M. le comte Vitali comme membre fondateur			100	»»
Sixièmement. Vente de volumes			131	»»
Septièmement. Somme retirée de la Banque. . . .			1.000	»»
Huitièmement. Droits d'entrée et cotisations . . .			2.549	60
Ensemble. . . .			4.548	20

DÉPENSES

Premièrement. Dépenses proprement dites :				
1° Frais généraux.	452	56		
2° Frais relatifs à l'excursion de Gonesse.	34	95		
Les frais de location et de décoration de la salle dans laquelle a eu lieu la Conférence s'étaient élevés à 450 fr., mais M. le Président de la Société ayant pris cette dépense à sa charge, il n'en est question ici que pour mémoire	*Mémoire.*			
3° Note de M. Fichot, graveur, et frais d'envoi des fonds	161	75		
4° Frais concernant l'excursion de Montmorency	195	80		
5° Frais d'impression.	1.380	»»		
Deuxièmement. Virements de fonds.				
Versements chez M. Marié, banquier. .	1.900	»»		
Total général des dépenses. .	4.125	06	4.125	06

Il y avait donc en caisse au 31 décembre 1887 une somme de	423	15
Si on ajoute à cette somme :		
1° Notre crédit chez M. Marié.	958	60
2° Le capital des 45 fr. de rente amortissable (prix d'achat)	1.219	70
3° Le capital des 12 francs de rente perpétuel (prix d'achat)	330	»»
On trouve qu'audit jour (31 décembre 1887), la Société était en possession d'un capital s'élevant à. . .	2.931	45
Et ce non compris le montant des recouvrements à effectuer pour cotisations en retard, pouvant être évaluées à 125 francs.	*Mémoire.*	

Les comptes présentés par M. Jouarre ont été approuvés; et, sur la proposition de M. Aigoin, des remercîments ont été votés à M. le Trésorier, à M. le Président et aux donateurs signalés dans les divers rapports.

M. Aigoin, au nom de Tavet, a lu le rapport sur les collections de la Société :

« L'année 1887 nous a donné 100 nouveaux numéros inscrits parmi nos volumes; nous avons dépassé 500 (539).

» Nous avons commencé deux nouvelles séries : la série sigillographique et la série numismatique. Ces deux séries, quoique peu nombreuses, comme toutes celles qui commencent, doivent nous donner confiance, car la série numismatique débute par douze petits bronzes conservés pieusement en souvenir d'un vieux professeur de notre Collège de Pontoise, qui les avait légués avec cette mention : *« A remettre à la Société qui se fondera pour s'occuper de l'Histoire ou des Antiquités de Pontoise. »*

» Vous le voyez, M. Pocquet nous pressentait, si je puis m'exprimer ainsi; et il avait bien choisi en prenant le docteur Bibard pour exécuteur de cette généreuse idée. Vos remercîments, Messieurs, en venant doubler le prix des miens, prouveraient que votre archiviste n'avait fait que son devoir en les adressant au généreux donateur et au fidèle dépositaire.

» Je termine en demandant de nouveau à tous nos chers Collègues de bien vouloir penser que c'est en réunissant nos efforts que nous arriverons à avoir des collections dignes d'exciter la curiosité et l'envie de ceux qui nous entourent, et que nous donnerons ainsi un nouveau relief à notre Société et à la Ville de Pontoise. »

L'Assemblée a procédé au renouvellement du Bureau. MM. Agnès, Mallet, de Gossellin, Tavet et Depoin, membres sortants, ont été réélus par 25 voix sur 26 votants.

Des communications ont été faites par M. Depoin sur le *Passé de Conflans-Sainte-Honorine*, et par M. Seré-Depoin sur *Bernardin de Saint-Pierre à Eragny*.

La séance a été levée à 4 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 Juillet 1888

Présidence de M. Seré-Depoin

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Secrétaire général fait part au Conseil de la perte que la

Société vient de faire en la personne de M. Bertrandy-Lacabane, archiviste du département de Seine-et-Oise, mort à Vichy le 21 juin 1888. M. Bertrandy avait témoigné en maintes circonstances à notre Compagnie la plus sympathique bienveillance; c'est notamment sur son rapport que le prix Comartin fut attribué, en 1882, à la Société du Vexin, pour l'ensemble de ses travaux.

M. Cassier, président de la Société de l'Histoire de Poissy, écrit pour témoigner les sympathies de ses confrères envers notre Compagnie.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Monval, archiviste de la Comédie-Française, qui propose de nous communiquer une notice sur Du Croisy, créateur du *Tartufe*, mort à Chennevières, près Conflans, en 1692, et sur d'autres comédiens ayant habité Conflans.

Le Conseil charge M. le Président d'écrire à M. Monval pour le remercier et le prier de nous adresser son travail.

Est admis comme membre titulaire: M. Arthur Lemaire, 35, rue de Rome, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

Sont réélus dans leurs fonctions :

MM. Depoin, secrétaire général ;
Tavet, archiviste ;
Mallet, secrétaire des séances.

Sur la proposition de M. Depoin, M. Vignier est nommé secrétaire général adjoint.

Le Secrétaire général communique une lettre de M. Dreyfus, secrétaire de la Commission départementale de l'Exposition. Il est décidé que la Société renoncera à son projet d'entente avec cette Commission et qu'elle étudiera une autre combinaison.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Eugène Lefèvre-Pontalis annonçant que la rédaction de la *Monographie de Saint-Maclou* est entièrement terminée, et qu'il met à la disposition de la Société les onze planches dont il a pris entièrement les frais d'exécution à sa charge. La Société remercie chaleureusement M. Lefèvre-Pontalis et charge le Secrétaire général de s'entendre avec les imprimeurs spécialistes pour le tirage de ces planches à 300 et 500 exemplaires.

Sur la proposition de M. de Gossellin, il est décidé que la *Monographie de Saint-Maclou*, en raison des frais exceptionnels qu'elle comporte pour la Société, ne sera pas considérée comme une publication remise gratuitement aux sociétaires; elle leur sera offerte moyennant 5 francs, et son prix en librairie, pour les non sociétaires, sera de 15 ou 20 francs, suivant les prix à établir.

Le Conseil approuve le projet d'une excursion particulière à Pierrefonds et Compiègne, en décidant que l'organisation en sera

confiée au Secrétaire général, sans que ce vote puisse engager la responsabilité matérielle de la Société.

Le Conseil remercie M. le comte de Marsy, directeur de la Société Française d'archéologie, qui a bien voulu se mettre à la disposition de nos sociétaires pour les diriger dans cette excursion.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Octobre 1888

Présidence de M. Seré-Depoin

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Joseph Godet, agriculteur au Mesnil-Aubry, présenté par MM. F. Tétard et Seré-Depoin.

M. Théven-Léon Guéleran, régisseur à Us (S.-et-O.), présenté par MM. Hamot (de Vigny) et Sarazin.

M. l'abbé Lebeau, curé de Saint-Gervais-lès-Magny (S.-et-O.), présenté par MM. Léger (de Magny) et Salles.

M. Masson fils, architecte à Chambly (Oise), présenté par MM. l'abbé Marsaux et H. Stein.

M. Surirey, propriétaire, rue Ancelle, à Neuilly (Seine), présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. le Président rend compte de l'excursion de Chevreuse et Dampierre, organisée par M. le comte de Dion et la Société de Rambouillet, à laquelle il a représenté notre Compagnie.

Il rend compte également de l'excursion de Pierrefonds, qui a parfaitement réussi, et exprime à notre aimable cicerone, M. le comte de Marsy, les remercîments de tous. Cette excursion n'a occasionné à la Société aucun frais en dehors des lettres d'invitation.

M. l'abbé Marsaux fait hommage de deux exemplaires de son tirage à part de la notice sur le *Reliquaire de Saint-Vivien à Bruyères*, et d'une notice sur *la Chapelle et le Pèlerinage des Saintes-Hosties à Marseille-le-Petit*.

M. Plancouard : d'une *Notice historique et archéologique sur Cléry*.

M. Aigoin : d'une *Notice nécrologique sur M. Hachette*, président de la Société de Château-Thierry.

Des remercîments sont adressés aux donateurs.

Sur la proposition de M. Plancouard, il est décidé qu'il sera fait une démarche auprès de M. l'Archiviste de Seine-et-Oise pour lui offrir le titre d'associé correspondant et lui demander d'obtenir pour la Société un exemplaire des publications départementales.

M. Jouarre rend compte de l'état de la Caisse; la Société a 1,530 francs d'actif disponible, et il est décidé qu'un à compte de 600 francs sera remis à M. Pâris pour solder les dépenses actuellement effectuées.

La Société décide de ne pas prendre à sa charge le tirage à part de l'*Histoire de Boissy-l'Aillerie* effectué pour M. l'abbé Loisel.

Une réunion du Comité de publication et du Comité des fonds est fixée au mercredi 31 octobre.

Le prix de la *Monographie de Saint-Maclou* reste fixé à 15 fr. pour les non sociétaires, et à 5 francs pour les sociétaires. Les planches sont tirées seulement à 350 exemplaires.

M. Agnès signale une plaque de marbre trouvée dans l'ancienne prison et qui contiendrait cette indication que cette propriété aurait été donnée à la ville de Pontoise par le comte Molé. Des renseignements sont demandés à M. Lebas.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 16 Décembre 1888

Présidence de M. Seré-Depoin

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

MM. Surirey, Guéleran et L. Masson écrivent au Conseil pour remercier de leur admission.

Sont admis comme membres titulaires:

M. l'abbé Grasset, curé de Vétheuil, présenté par MM. Léger (de Magny) et J. Depoin.

M. Pascal Ansault, ancien juge de paix de Bonnières, officier d'Académie, propriétaire et conseiller municipal à Vétheuil, présenté par les mêmes.

M. Jules Broche, officier d'Académie, principal du Collège de Pontoise, président de l'Association philotechnique de Seine-et-Oise, présenté par MM. J. Depoin et Vignier.

M. Goguel, maire d'Eaubonne, présenté par MM. Auguste Rey et Seré-Depoin.

M. Grelez, instituteur à Bornel (Oise), présenté par MM. Fitan et Seré-Depoin.

M. Salentin, directeur de l'école de Méru, présenté par les mêmes.

M. Albert Sorel, président du Tribunal de Compiègne, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. le comte de Troussures, au château de Troussures, par Auneuil (Oise), présenté par les mêmes.

M. Albert Lointier, caissier, 5, boulevard Denain, à Paris, présenté par les mêmes.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Oise, accordant à la Société l'ensemble des publications faites par le Département pour l'inventaire des Archives, et ajoutant : « Je suis heureux de pouvoir témoigner par ce don à la Société Historique du Vexin, l'intérêt que l'Administration départementale prend à ses savants travaux. La série complète des mémoires et travaux édités par votre Société sera inscrite au catalogue de la Bibliothèque des Archives, et rendra de très réels services aux nombreux érudits qui, habitués à fréquenter la salle du public, ne peuvent que se féliciter d'y trouver, mises à leur disposition, toutes les publications qui concerne le département de Seine-et-Oise. »

Le Conseil remercie M. le Secrétaire général de Seine-et-Oise, et désigne M. Coüard-Luys, archiviste de Seine-et-Oise, comme associé correspondant. Cette nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

M. Dufour (de Corbeil), envoie un imprimé de 1647, relatif à une saisie opérée sur le revenu des greffes de Pontoise. Le Conseil remercie M. Dufour.

Le Secrétaire général a reçu du Gouvernement l'invitation d'envoyer, avant le 25 novembre, le catalogue des publications de la Société destinées à figurer à l'Exposition de 1889, dans l'Exposition du Ministère de l'Instruction publique. Il y a répondu en envoyant la liste demandée.

Le Conseil décide que la réduction du Sceau communal de Pontoise, que la Société a adopté pour son cachet officiel, ne pourra être mise par l'imprimeur que sur les publications de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 16 Janvier 1889

Présidence de M. Seré-Depoin

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

M. Ferdinand Chauchat offre à la Société une reproduction d'un plan cavalier de l'abbaye du Val, daté de 1723, et deux photographies de l'intérieur du cloître et de l'ensemble des bâtiments. Le Conseil remercie M. Chauchat.

Au sujet du prix à fixer pour la vente des publications antérieures aux sociétaires, M. de Boisbrunet demande que ce prix soit établi suivant le prorata des volumes restant en magasin, dont un inventaire sera dressé d'ici à la prochaine séance. M. de Gossellin demande qu'il soit constitué une réserve de quinze exemplaires de toutes les publications, et M. Dufour propose que ces exemplaires soient déposés par tiers chez le Secrétaire général, l'Archiviste et le Secrétaire du Comité de publication. Ces propositions sont adoptées.

M. Tavet veut bien se charger de présenter à une prochaine séance un projet de cachet pour estampiller les livres et documents appartenant à la Société.

M. le Président demande qu'on rassemble en un même dossier toutes les circulaires de la Société depuis son origine. — Adopté.

M. le Président propose d'imprimer un nouveau mémorial pour 1889. — Adopté.

Sont admis comme membres titulaires :

M. l'abbé Boursier, curé de Cheptainville, par Arpajon (Seine-et-Oise), présenté par M. le comte Henri de Létourville et M. l'abbé Roguenand.

M. l'abbé Auguste Bouillet, professeur au Petit-Séminaire, 19, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris, présenté par MM. Eugène Lefèvre-Pontalis et Louis Regnier.

M. Dufour signale la présence, chez M. le Curé de Corbeil, d'un ancien registre paroissial de Luzarches. Il nous enverra le texte complet d'une importante charte relative à Saint-Mellon de Pontoise, dont M. Coüard-Luys, dans le Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil, n'avait publié que le commencement.

M. Depoin signale dans *le Château de la Terrasse*, par M. A. Rey, un passage intéressant sur le traitant Lempereur, receveur des tailles de Pontoise, qui fut pendu à Gisors en 1663, et dans *la Vie domestique d'un châtelain au moyen âge*, par M. Hagemans, une

charte de la comtesse de Blois autorisant les paysans de la Thiérache à détruire à leur gré toute espèce de gibier, même de haut bois.

M. Regnier signale un article publié en 1883 dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* (p. 325-353) par M. Antoine Thomas, sur un poète d'ailleurs parfaitement obscur de la fin du XVe siècle, qui habita le Vexin, dont il était probablement originaire. Cet article, dont M. Regnier doit connaissance à M. Henri Stein, est intitulé *Michel de Boteauville et les premiers vers français mesurés.* Michel de Boteauville, fils d'un vigneron, fut curé de Guitrancourt, canton de Limay; il habitait Mantes en 1477 et Provins en 1500. La particularité qui le rend digne d'attention, c'est qu'il fut peut-être le premier écrivain qui ait songé à introduire en France les vers mesurés à l'antique, mis en pratique d'une façon malheureuse au XVIe siècle par Baïf, ce qui ne les empêcha pas d'avoir à cette même époque plusieurs défenseurs convaincus. Les ouvrages de Boteauville, que connaît M. Thomas, sont :

1° Un poème en hexamètre latins, intitulé : *de Miseriis guerre Anglorum et utilitatibus pacis eorum*, et dont il existe deux exemplaires (Paris Bibl. nat., latin 10923, anc. suppl. lat. 294[12], et Rome, Bibl. vaticane, *Ottoboni*, 811, fol. 116-148);

2° Un traité en prose française sur l'*Art de metrifier françois* (Bibl. nat., f. franç. 2189).

3° Et un poème français métrifié en distiques (hexamètres et pentamètres), traitant le même sujet que le poème latin (Bibl. nat. f. franç. 2189).

M. Thomas a publié, comme appendice de son article, le texte de l'*Art de metrifier françois.* Quant aux deux poèmes, voici sur eux son appréciation : « Nous ne nous arrêterons pas à l'étude du poème latin, qui n'a aucune valeur ni littéraire ni historique. Le poème français ne vaut pas davantage; comme la plupart des ouvrages en vers mesurés, il est écrit dans une langue à peine intelligible, tant les inversions exigées par la mesure y sont violentes et forcées. » Dans un passage publié par M. Thomas, et où se trouve racontée une aventure aussi tragique que... gaillarde arrivée au curé de Jambville, voici comment Boteauville expose que la foudre tomba dans une cave :

« De neuf à dix heures avant disner nuée une
　Tost se leva, portant vent, pluye, tonnoir avec;
Devers Mante venoit et passant oultre Guitrencourt,
　A Jambeville en la cave dicte cheist. »

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 13 Février 1889

Présidence de M. Seré-Depoin

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

M. l'abbé Bouillet remercie le Conseil de son admission.

M. Achenbach-Wahl a remis à M. Depoin une notice sur la commune de Nucourt, dont il demande l'insertion dans les *Mémoires*. M. Depoin remet le manuscrit à M. Agnès qui, après l'avoir lu, le communiquera, avec ses observations, à M. Tavet.

M. Depoin présente au Conseil une notice sur la palatine Louise Hollandine, abbesse de Maubuisson, par le chanoine Van Spilbeeck (extrait de la revue belge *Précis historique*, 1885).

Le Conseil prononce l'admission, comme membre titulaire, de M. Paul Corbin, propriétaire à Magny-en-Vexin, et à Paris, 155, boulevard Haussmann, présenté par MM. Feuilloley et Seré-Depoin.

Le Conseil décide que les publications non réclamées par les sociétaires ayant payé leur cotisation de 1888, leur seront expédiées par poste ou par colis postal, aux frais de la Société, par les soins du Secrétaire général.



BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

DU VEXIN

ET DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

PENDANT LES ANNÉES 1885, 1886 ET 1887



Partie non numérisée



FONTS BAPTISMAUX ET BÉNITIER

DE L'ÉGLISE DE MEULAN

Par M. Louis RÉGNIER

Membre de la Société

La protection des monuments et des œuvres d'art doit être l'une des plus vives préoccupations des Sociétés archéologiques. C'est à elles surtout qu'il convient de s'opposer aux démolitions inutiles, d'empêcher les actes de vandalisme et de les dénoncer lorsqu'elles sont malheureusement impuissantes à les arrêter. Mais, par contre, il leur appartient aussi de faire connaître les restaurations intelligentes, les changements justifiés et plus simplement les efforts tentés pour emprunter aux siècles passés les formes du mobilier de nos églises. C'est une de ces tentatives heureuses que je veux faire connaître aujourd'hui. J'éprouve d'autant plus de plaisir à la signaler qu'elle est due au zèle archéologique de deux membres de la Société historique du Vexin.

L'église de Meulan, construite pendant le second quart du XIIe siècle, est un édifice auquel des travaux considérables entrepris à la fin du siècle dernier et des additions malheureuses beaucoup plus récentes ont fait perdre tout caractère à l'extérieur. L'intérieur, toutefois, présente encore quelques-unes de ses intéressantes dispositions primitives. Mais le mobilier est fort médiocre : le maître-autel, de style gothique, est passablement ridicule ; les confessionnaux et l'autel roman placé il y a quelques années dans la chapelle de la Vierge ne méritent pas un regard.

A peine installé curé-doyen de Meulan, M. l'abbé Poulain, ancien curé de Taverny, demanda à M. Eugène Lefèvre-Pontalis,

dont on connaît les profondes études archéologiques, les dessins d'un bénitier et d'une cuve baptismale dans le style de l'église. Ces deux petits monuments, dont j'aurais voulu présenter un dessin, ont été exécutés par M. Schmitt, sculpteur à Paris, boulevard Edgar-Quinet, n° 51.

Le bénitier, dont la hauteur totale est de 95 centimètres, est isolé près d'un pilier. Il est formé d'une petite cuve octogonale large de 40 centimètres et portée par quatre colonnettes engagées dans un massif carré de peu d'épaisseur. Les bases de ces colonnettes, qui reposent sur un socle suffisamment élevé, se composent de deux tores aplatis séparés par une gorge et sont pourvues de pattes ou griffes. Leurs chapiteaux, décorés de palmettes d'acanthe avec légères crossettes aux angles, sont couronnés par un tailloir dont le profil montre un filet, une gorge et un tore. Quant à la cuve, qui a l'aspect d'une dalle épaisse de 10 centimètres, elle est creusée d'une cavité peu profonde, de forme circulaire, et sa tranche est couverte de palmettes comprises entre deux rangs de petits trous cubiques. Ce bénitier, d'une jolie forme, a été créé de toutes pièces par notre confrère, car au XIIe siècle on ne faisait que des petites cuvettes scellées dans les murs.

Les fonts baptismaux, placés dans la nef méridionale, contrairement aux prescriptions de la liturgie, sont d'une composition moins originale que le bénitier. M. Lefèvre-Pontalis n'a cru pouvoir mieux faire que de s'inspirer d'un type à la fois élégant et solide, assez répandu dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, et dont on peut voir d'excellents spécimens à Urcel et à Laffaux (Aisne) (1). Cette forme est plus rare dans notre contrée et je ne l'ai encore remarquée que dans l'église de la Villetertre et dans l'église abandonnée de Marquemont, commune de Monneville (Oise). La cuve baptismale de Vaudancourt, près Gisors, qui n'est pas antérieure au XIIIe siècle, paraît cependant une dérivation alourdie du modèle en usage au XIIe siècle.

Voici les principales dimensions des fonts de Meulan : hauteur totale, 1 mètre ; largeur de la dalle supérieure, 80 centimètres. Ils sont composés d'une grosse colonne cylindrique centrale, cantonnée de quatre colonnettes de même forme, soutenant une large pierre carrée, assez épaisse, dans laquelle est creusée la cuve circulaire, qui mesure 60 centimètres de diamètre. Le tout repose sur un socle carré, dont la hauteur n'excède pas 0 m 07. Les fûts sont pourvus de bases ornées de deux petits tores accouplés, d'une gorge et d'un gros tore aplati, relié au socle par des griffes recourbées, et ils sont

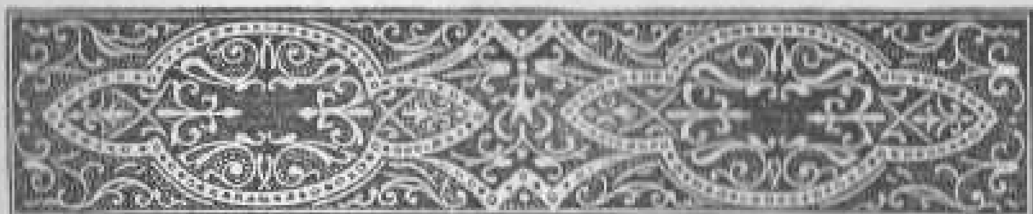
(1) V. *Fonts baptismaux d'Urcel et de Laffaux (Aisne)*, par Eug. Lefèvre-Pontalis, avec fig. Caen, Le Blanc-Hardel, 1885, in-8°. — Extr. du *Bulletin monumental*, 51e vol.

couronnés par des chapiteaux couverts de longues feuilles d'acanthe surmontées d'un rang circulaire de petites perles. Le chapiteau de la colonne centrale diffère un peu des quatre autres et montre d'élégants feuillages recourbés. Tous ces chapiteaux, exécutés d'après des moulages pris à l'église de Courmelles (Aisne), sont dépourvus de tailloirs et supportent directement la grande dalle supérieure, dont les parois sont décorées de feuilles d'acanthe encadrées de 20 centimètres de hauteur. Ces derniers ornements sont imités de ceux en usage dans les églises romanes à l'époque où fut construite l'église de Meulan et il est permis de croire qu'ils ont été copiés directement dans celle-ci. Il faut remarquer surtout les demi-feuilles qui servent d'encadrement aux feuilles d'acanthe et qui se retrouvent avec la même raideur de profil sur les chapiteaux des colonnes entourant les piliers de la nef. La cuve est fermée par une plaque de cuivre s'ouvrant en deux parties et couverte de rinceaux en tôle du plus gracieux effet. C'est une imitation des célèbres pentures de la porte Sainte-Anne à Notre-Dame de Paris.

Les fonts baptismaux sont en pierre de Commercy. Il en est de même du bénitier, dont la cuvette est seule en pierre de liais. La sculpture des premiers a été exécutée par M. Schmitt pour 1,000 fr. et celle du bénitier a coûté 200 francs. Le couvercle et la penture des fonts sont l'œuvre de M. Fédide, orfèvre à Paris, rue Saint-Jacques, nº 248, qui les a exécutés pour 250 fr. Le travail a été fait avec le plus grand soin, et les prix que nous indiquons ne sont certainement pas exagérés.

On le voit, M. Lefèvre-Pontalis ne se contente pas d'étudier pour son compte personnel les chefs-d'œuvre qui nous ont été légués par le moyen âge, mais il veut encore en faire profiter les besoins pratiques du culte. C'est ainsi qu'il a donné le dessin d'un joli autel roman pour l'église de Courmelles, près de Soissons, qui vient d'être complètement restaurée sous sa direction. Il faut applaudir à ces travaux désintéressés, donner comme un exemple à suivre l'intelligente initiative de M. le Doyen de Meulan et souhaiter de voir les ecclésiastiques s'adresser aux archéologues et se soustraire ainsi à l'influence néfaste pour l'art de certaines maisons de commerce bien connues.





VITRAUX

DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

DE GROSLAY

Par M. l'Abbé L. MARSAUX

Curé doyen de Chambly (Oise)



L'ÉGLISE de Groslay est remarquable surtout par ses verrières. Avant de les décrire, qu'on me permette un mot sur l'édifice qui leur sert de cadre. Cette église, placée sous le patronage de Saint-Martin, est de date ancienne. Le chœur et le collatéral sud sont du XIIIe siècle. Les gros piliers garnis de pattes à la base et les nervures des voûtes sont des témoins irrécusables de la construction primitive, mais la Renaissance, qui a construit tant d'églises dans le Vexin et l'Ile-de-France, est venue greffer sa richesse d'ornementation sur l'austérité du vieil édifice. A cette brillante époque appartiennent le chœur et le collatéral nord. Sur un contrefort extérieur, on lit la date de 1542. Le XVIIe siècle, à son tour, a laissé son empreinte. Il est représenté dans l'église par le retable du maître-autel, majestueux sans doute, mais un peu lourd, comme tous les monuments de cette époque. Il a été placé au détriment de l'abside, dont il altère la forme, et de la fenêtre centrale qu'il aveugle en partie. Dans un cadre aux moulures puissantes, on voit un bon tableau représentant les disciples d'Emmaüs. Il est malheureusement sans signature.

Arrivons maintenant aux verrières. M. Louis Regnier, dans son remarquable ouvrage : *la Renaissance dans le Vexin*, fait mention du magnifique arbre de Jessé (1). C'est le morceau capital, mais ce n'est pas le seul qui mérite de fixer l'attention. Nous allons décrire aussi fidèlement que possible ce précieux reste du bel art de la peinture sur verre. La chapelle méridionale est éclairée par trois fenêtres. C'est la première en entrant qui contient l'arbre de Jessé; ce vitrail se compose de quatre travées. Les figures se détachent sur un magnifique fonds lapis-lazzulli. C'est avec raison que M. Regnier constate que ce vitrail, « par les qualités du dessin et la disposition générale, évoque le souvenir de celui de Saint-Étienne de Beauvais. » Il y a plus d'une similitude ; mais le vitrail de Beauvais est plus ancien et aussi, disons-le sans parti-pris, supérieur à celui de Groslay, qui a subi plus d'une restauration fâcheuse.

Au bas du vitrail, Jessé est couché, enveloppé d'un grand manteau rouge, damassé de larges ornements. Le lit où il est étendu et le coussin où repose sa tête sont couverts de nielles d'un travail délicat ; les ornements ont dû être faits à la molette. (2)

Jessé est représenté sous la figure d'un beau vieillard et sa tête est admirablement traitée. C'est une des belles parties de ce vitrail, qui n'est pas égal comme exécution. Il dort la tête appuyée sur la main ; il porte la barbe longue, il est coiffé d'un bonnet fort riche. Un arbre puissant enfonce ses racines dans la poitrine du patriarche et supporte sur ses branches les plus illustres représentants de la race du Christ. Ils sont vêtus avec une grande magnificence, selon la mode du temps, mais ils accusent une certaine mollesse dans le *faire*. Les têtes, quoique un peu sèches d'exécution, sont généralement bien traitées. Plusieurs ont été refaites, entre autres celle d'Ézéchias ; elles sont inférieures et accusent une époque de décadence. Manassé porte la barbe courte qui commença à être en usage sous Henri II ; cette particularité trahit sa réfection postérieure. Les rois portent tous un sceptre, Salomon se fait reconnaître à un rouleau destiné à rappeler ses écrits, et David à la harpe d'or qui résonne sous ses doigts.

Les arbres de Jessé se terminent ordinairement par un lis éclatant de blancheur, qui porte dans sa corolle la Vierge-Mère. Ici, la Vierge apparaît dans un édicule Renaissance. C'est une anomalie, mais nous pensons que le haut du vitrail aura été brisé

(1) Op. cit., p. 86.

(2) Les verriers du XVIe siècle doublaient certains verres, le rouge, le vert, le bleu pâle, le pourpre mordoré et enlevaient à la molette partie de ces doublures, ainsi qu'on le fait aujourd'hui pour les verres dits de Bohême, ils obtenaient des broderies, des détails délicats qu'ils pouvaient encore colorer avec le jaune d'argent ou certaines couleurs d'émail. — (Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, t. IX, art. Vitrail, p. 445).

et que ce morceau a été rapporté. L'édicule laisse à désirer, les pilastres sont mièvres, mais la figure de la Vierge est intéressante. Sa position de trois quarts, l'arrangement de la coiffure donnent à penser qu'il s'agit d'un portrait, comme cela est assez fréquent à cette époque.

Outre les ancêtres du Christ, on admettait souvent dans les arbres de Jessé d'autres personnages, comme, par exemple, les prophètes. Dans celui de Groslay, nous voyons Isaïe avec un rouleau et Moïse avec les tables de la loi ; mais ces pièces, inférieures au reste du vitrail, ont été refaites ou ont été rapportées.

Nous pensons que le vitrail de Groslay est de la seconde moitié du XVI[e] siècle ; il a dû être exécuté entre 1550 et 1570.

La seconde fenêtre est moins bien partagée, ce ne sont guère que des fragments. Quelques-uns sont consacrés à la vie de saint Martin, patron de l'église.

Un panneau traité mi-partie grisaille et couleurs représente la messe de saint Martin. Voici le fait [1] : « Martin allant à l'église un jour de fête, un pauvre presque nu le suivit. Le saint ordonna à l'archidiacre d'habiller ce malheureux. Et celui-ci ne se pressant pas de le faire, Martin donna au pauvre sa propre tunique et lui dit de se retirer. Et lorsqu'il fut ensuite dire la messe, l'on vit un globe de feu apparaître sur sa tête. » Ce vitrail est intéressant comme document. On voit le pontife célébrant les saints mystères. L'autel est couvert d'une nappe pendante sur les côtés, à frange nouée de couleur jaune. L'autel reçoit comme décor un chandelier en forme de spirale, un livre posé sur un coussin, et un calice. Le pied est découpé en lobes et en contre-lobes. Le reste manque. Le célébrant est revêtu d'une chasuble jaune, de forme ample, avec croix bordée de perles blanches. Il est assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, habillés l'un en rouge, l'autre en violet. C'est le moment de l'élévation. Ils relèvent le bord de la chasuble. Un ange plane dans la partie supérieure. Au-dessus de la tête du célébrant, on distingue des flammes. Elles remplacent le globe de feu. Les artistes prenaient une certaine latitude dans l'interprétation des faits. Aubin Cornut (1233), doyen de Saint-Martin de Tours, avait pris pour sceau [2] la messe miraculeuse. Le graveur a usé de la même licence.

La seconde scène représente le fait bien connu du chêne consacré aux idoles. On voit le saint, revêtu des habits pontificaux, couché à terre au pied de l'arbre sacrilège, dont la chute, selon le calcul des païens, doit l'écraser. Au-dessous, on lit cette inscription :

Coment sainct Martin se mist soubs l'ieuse.

(1) Légende dorée, vie de saint Martin.

(2) Voir le sceau d'Aubin Cornut, dans l'ouvrage de M. Demay. Le Costume, d'après les sceaux, p. 455.

Superposées aux scènes que nous venons d'indiquer, nous en voyons deux autres : un repas et l'apparition du Christ.

Le repas est incomplet, la scène n'est pas pas claire et l'inscription mutilée ne nous apprend rien. Peut-être l'artiste a-t-il voulu représenter saint Martin à la table de l'empereur Maxime ; l'autre scène est mieux conservée. Le saint, la tête coiffée de la mitre (1), est couché dans un lit à baldaquin dont les courtines sont ornées de broderies en application, noir sur vert. Le Christ, entouré d'une auréole lumineuse, apparaît revêtu d'un manteau rouge, celui que le saint a donné au pauvre aux portes d'Amiens. De l'inscription toute bouleversée nous avons relevé ces quelques mots, qui ont trait au fait représenté :

St Martin eut dōne de sō manteau
Dudit manteau.

Dans la travée centrale de cette fenêtre on voit, en bas, une Nativité grisaille et couleurs, qui ne manque pas de grâce ; au-dessus des bordures on lit la date de 1572. Plus haut, une petite figure en prières, naïve, mais intéressante. Enfin, dans le haut est un fragment de l'Adoration des Mages, dont on ne peut que regretter la mutilation. C'est un morceau de valeur. Il reste la tête de la Vierge, celle de l'Enfant-Jésus et de saint Joseph ; en face, la tête d'un roi Mage. Ce travail grisaille et couleurs appartient à l'école des *émailleurs sur verre.* Ce n'est plus un essai timide. On sent un artiste en possession de toutes les ressources de sa palette. (2)

Ce panneau est d'un dessin très pur et d'une délicatesse charmante ; l'exécution en est très cherchée.

La troisième fenêtre est encore plus indigente. Cependant, au milieu de débris placés au hasard, nous trouvons un document intéressant ; c'est un cartouche avec cette inscription :

Dono Domini
De Mont-Léon.

Ce détail nous apprend qu'un seigneur appelé Mont-Léon, a

(1) C'est un anachronisme. Quand saint Martin partagea son manteau, il n'était encore que catéchumène.

(2) M. Roussel, peintre verrier à Beauvais, nous communique à propos de ce fragment la note suivante, qui explique le procédé des artistes du XVIe siècle : « Malgré la ressource des verres coloriés dans la masse, doublés ou triplés, les peintres de cette époque emploient volontiers les émaux sur des verres verdâtres légèrement teintés, pour éviter les plombs et pour donner l'illusion du tableau dans les perspectives architecturales, dans les paysages, les fonds, et jusque dans les détails du costume. »

donné au moins un vitrail. Quel était ce Mont-Léon ? Nous savons seulement que cette famille habitait l'Ile-de-France ; ses armoiries étaient : *de gueules au lion léopardé d'argent.*

Nous trouvons au-dessus de ce cartouche un fragment qui mérite attention. Il représente la Nativité. Tout le fond est en émail et figure un paysage ; la tête de la Vierge et de saint Joseph sont bien traitées.

Enfin, dans le haut de la travée est un personnage couronné, d'un bon dessin. Il porte un vase et devait faire partie de l'adoration des Mages qui est dans la fenêtre précédente. Ce personnage est placé au milieu d'une architecture semblable à celle de la verrière voisine. Quoique isolé, c'est un fragment intéressant.

Passons maintenant au collatéral nord. Sous une voûte aux gracieux pendantifs s'ouvrent plusieurs baies enrichies des verrières suivantes :

La première en montant la nef est celle de la Résurrection de Notre-Seigneur. Elle occupe deux travées. Le dessin, qui manque de correction, paraît emprunté à une vieille gravure. Ce procédé est assez ordinaire aux peintres verriers de la décadence. M. Lucien Magne le démontre avec preuves à l'appui dans son excellent ouvrage : *les Vitraux de Montmorency et d'Écouen* (1). Le tombeau du Christ, en forme de sarcophage antique, est orné vers le haut d'un rang de perles. Le Sauveur sort glorieux du sépulcre en portant l'étendard triomphal. Dans un coin du tableau, on voit en miniature l'apparition du Christ en jardinier à Marie Madeleine.

Dans le bas on voit sainte Barbe, reconnaissable à la tour qui lui sert d'attribut, et sainte Geneviève en prières. Elle est en riche costume ; elle tient d'une main un livre, de l'autre un cierge que le démon éteint avec un soufflet et qu'un ange vient rallumer. C'est une scène fréquente au moyen âge.

La seconde fenêtre représente le Baptême de Notre-Seigneur et occupe aussi deux travées. Le dessin est bon mais l'exécution est faible. Le paysage est peint en émail. Le bras de saint Jean-Baptiste est coupé par le meneau ; les peintres de cette époque n'avaient aucun souci de l'architecture. Nous voyons la même faute dans le Baptême qui est à Saint-Etienne de Beauvais. La tête de l'ange qui tient les vêtements du Sauveur ne manque pas d'expression.

La dernière verrière n'est pas la plus belle au point de vue de l'exécution, mais elle a l'avantage de présenter une légende complète : c'est celle de sainte Barbe. La partie inférieure a été refaite, et, nous pouvons le dire, maladroitement. Dans la partie supérieure,

(1) Op. cit., p. 56, 57.

qui est ancienne, on retrouve les qualités de dessin et de couleur qui caractérisent la belle époque.

Le premier compartiment représente sainte Barbe fouettée et subissant l'ablation des seins. La première scène occupe la place principale, la seconde est reléguée au second plan. Une inscription relate le double supplice. La voici :

Elle est mise à nu et fouettée cruellement
Avec des nerfs de bœuf, la terre est rougie de son sang.
Sa guérison miraculeuse irrite le juge inhumein,
Il ordonne aux bourreaux de lui couper les seins.

Le second compartiment représente la sainte déchirée avec des pointes d'épées et finalement condamnée à la décapitation. La double scène s'offre aux regards. Dans le lointain, un faisceau d'épées nues et la vierge étendue sur ce lit douloureux. Au premier plan, le tribunal ; le juge est assis sur son trône, entouré de licteurs portant la hache et les faisceaux. Les détails, qui rappellent l'école de David, trahissent une restauration trop moderne. Voici la légende de ce panneau :

Pour la vaincre on l'étend sur des épées nues,
Lui déchire les flancs avec des pointes aigues.
Rien ne peut ébranler sa volonté déterminée,
De dépit le juge la condamna à avoir la tête tranchée.

La partie supérieure du vitrail représente dans un premier panneau le père de sainte Barbe traînant lui-même sa fille au supplice. Au-dessous on lit :

Le faux tyran son père furieusement la meyne
Publiquement et tur... au supplice la traîne,
Mais à son Dieu la vierge et dame souveraine
Requiert aide et confort.........

Le second panneau représente tout à la fois la mort de sainte Barbe et le châtiment de ses bourreaux. On voit la sainte étendue à terre, la tête tranchée, tandis qu'un flot de sang s'échappe du tronc ; à droite un orage éclate et la foudre tombe sur les persécuteurs. La légende explique ce double fait. La voici :

Incontinent après en public par cruauté extrême
Sa fille coupe et tranche le col mais ouvre les cieux.
Tout à coup une grande pluie d'orage les prend à même
Et la foudre tombant punit leur crime odieux.

Le sanctuaire nous offre une verrière en partie cachée par le retable dont nous avons parlé. Elle est très simple, mais dans sa

naïveté ne manque pas d'intérêt. Elle occupe deux travées et représente un sujet assez fréquent au moyen âge : la Messe (1) miraculeuse de saint Grégoire. Ce thème a été souvent peint, gravé, sculpté, tissé, même façonné en orfèvrerie ; c'est la première fois que nous le trouvons sur un vitrail. Ce sujet semble surtout convenir aux retables d'autel. L'église de Chambly possédait autrefois un retable sculpté représentant les mystères de la Passion et fermé par des volets dont deux panneaux reproduisent la messe de saint Grégoire (2).

Voici la description du vitrail de Groslay. Le sujet est coupé par le meneau central et la scène est ainsi disposée : Dans la baie, du côté de l'Evangile, on voit le pontife qui célèbre la messe. Il porte une chasuble ample et qui le drape de ses plis. L'autel est garni d'un antipendium très simple. Sur la table est placé un calice à tige courte et au nœud arrondi. Le pied est à pans coupés, la coupe est large et ornée de godrons, elle est surmontée de l'hostie. On voit encore sur l'autel un objet brodé, une pale, sans doute, représentant la Sainte-Face. Auprès du célébrant se tient un diacre en tunique violette. On distingue aussi la tête de deux assistants. Dans l'autre baie, on voit un ministre sacré portant une aube ou tunique violette, dessus une étole étroite, frangée et croisée sur la poitrine. Il tient à à la main un encensoir dont la forme accuse le XVIe siècle. Près de lui un moine ou lévite habillé en blanc.

Parlons maintenant de l'apparition. Derrière le retable de l'autel, comme dans la miniature si connue de la collection Firmin Didot (3), le Christ se montre à mi-corps, la tête nimbée, couronnée d'épines, dans le piteux état de sa Passion. Aussi le moyen âge appelait-il ces sortes de représentations *le Dieu* ou *le Christ de pitié*. La figure du célébrant manifeste la surprise et l'émotion.

Une étude de vitraux, pour avoir toute sa valeur, ne doit pas être seulement une description aussi fidèle que possible ; elle doit aussi indiquer le nom des donateurs et des artistes. Sous ce rapport, malheureusement, ce travail restera incomplet. Sauf le nom de Mont-Léon que nous avons relevé, nous ne savons rien sur les donateurs. Quant aux peintres, nous n'avons pu découvrir aucune signature, aucune marque. Les archives de la paroisse nous auraient

(1) D'après Mgr Barbier de Montault, il faut distinguer cinq messes de saint Grégoire : celle où il confond l'incrédulité d'une femme qu'il communie, celle où l'hostie se transforme en enfant entre ses mains, celle où il prie pour un défunt, celle où il transperce un corporal d'où jaillit du sang, celle enfin où le Christ de pitié lui apparaît. (*Le Règne de Jésus-Christ*, 1884, p. 103).

D'après le même auteur, le fait miraculeux aurait eu lieu dans l'église appelée aujourd'hui Saint-Grégoire *a Ponte Quattro Capi*. (Op. cit., p. 101).

(2) Ce retable a été démoli en 1744. Registre du Conseil de Fabrique.

(3) Cette miniature est reproduite dans la *Vie de Jésus*, par L. Veuillot, p. 479, et dans la *Vie militaire et religieuse*, de M. P. Lacroix, p. 225.

peut-être renseigné; mais elles ont été brûlées pendant la guerre de 1870. Il est à désirer qu'on fasse la lumière sur ce point. Le champ reste ouvert aux investigations.

Nous ne terminerons pas cette rapide étude sans adresser nos sincères remercîments à M. l'abbé Leroux, curé de la paroisse, qui nous a fourni avec la plus grande obligeance plusieurs renseignements précieux.





UNE
COLONIE DE COMÉDIENS
A CONFLANS-SAINTE-HONORINE
Au XVIIe siècle

Par GEORGES MONDAIN-MONVAL

Archiviste de la Comédie-Française

LES historiens du théâtre, qui ne sont pas d'accord sur la date de la naissance de Pierre Le Messier de Bellerose [1], sont tous muets sur le lieu d'origine du célèbre comédien.

Il est cependant probable qu'une partie de sa famille était établie ou vint séjourner à Conflans-Sainte-Honorine, puisque ce fut dans ce bourg que, le 28 octobre 1636, l'année même du *Cid*, un des camarades de Bellerose à l'Hôtel de Bourgogne, le fameux farceur Guillot-Gorju (Bertrand Hardouin de Saint-Jacques), vint épouser l'une des sœurs du tragédien, Gabrielle Le Messier, et qu'on trouve encore des Le Messier à Conflans trente ans plus tard (1666).

L'un des registres de la paroisse Saint-Maclou, dont le plus ancien remonte à 1547, porte cette courte mention :

(1) Elle doit remonter à 1599 au moins, puisque Bellerose jouait déjà la comédie à Bourges en juillet 1619 (H. Jongleux, *Archives de la ville de Bourges*, t. II, p. 17).

Octobre 1636. — Le 28. jour furent mariez Bertran Hardouin de St Jacques et damoiselle Gabrielle Le Messier. (1)

(Pas de signatures).

M. Campardon a retrouvé le contrat de mariage, daté de l'avant-veille 26 octobre, dans un registre d'insinuations (Archives Nationales, Y. 177), document d'autant plus précieux que la minute n'en a pas été conservée dans l'étude de Me Lefrançois, le notaire actuel de Conflans. (2)

Bellerose assiste à ce contrat, comme frère aîné de la future épouse. Pierre Le Messier, premier acteur et orateur de l' « Élite Royale », était alors depuis 6 ans marié à une comédienne, Nicole Gassot, veuve du comédien Mathias Meslier ; le mariage avait eu lieu à Saint-Sauveur, paroisse de l'Hôtel de Bourgogne, le 12 février 1630. (3)

De son premier mariage, la Bellerose avait une fille, Charlotte Meslier, qui épousa, dans la même église Saint-Maclou de Conflans, le 15 avril 1648, François Brosse, ou de Brosse, avocat au Parlement.

J'ai relevé l'acte de ce mariage, qui se réduit aux six signatures des conjoints, des parents et des témoins :

1° *Brosse.* — Le marié, vraisemblablement l'auteur des deux tragédies : la *Stratonice* et le *Turne de Virgile*, et des trois comédies : les *Innocens coupables*, les *Songes des hommes éveillés* et l'*Aveugle clairvoyant*, représentées de 1644 à 1650 à l'Hôtel de Bourgogne.

2° *Meslier.* — La mariée, qui, bientôt veuve, sera en 1652 associée à une troupe de comédiens de campagne dirigée par Claude Jannequin, et deviendra peu après Mlle Rozidor par son mariage avec le comédien Jean Guillemois du Chesnay.

3° *Le Messier.* — C'est le fameux Bellerose, beau-père de la mariée, le créateur de *Cinna*, du *Menteur*, etc., qui avait, dit-on, quitté depuis 1643 l'Hôtel de Bourgogne, dont il était le chef avant Floridor.

4° *François Chastelet.* — Nom de famille de Beauchasteau (4), célèbre comédien de l'Hôtel, père de l'enfant-prodige auquel on doit la *Lyre du Jeune Apollon.*

(1) Devenue veuve en 1648, la sœur de Bellerose aurait — selon quelques auteurs — vendu à Molière les manuscrits de son mari qui, sous le masque de Guillot-Gorju, jouait principalement les médecins ridicules, qu'il devait bien connaître, étant lui-même docteur de la Faculté de Montpellier, fils et frère de médecins.

(2) *Les Comédiens du Roi de la Troupe Française*, p. 123.

(3) *Dictionnaire critique* de Jal, p. 190.

(4) Les Beauchasteau (*Moliériste*, t. VIII, p. 137).

5° *Nicole Gassot.* — C'est la Bellerose, mère de la mariée, encore actrice du théâtre où elle avait créé *Rodogune.*

6° *Gassot.* — C'est Philibert Gassot, frère de la Bellerose et par conséquent oncle de la mariée, le futur camarade de Molière, qui lui confiera la création de son personnage de *Tartuffe*, et connu au théâtre sous le nom de Du Croisy.

Du Croisy n'avait alors que 22 ans : il était ou allait être bientôt comédien de campagne. On le trouve, en 1652, dans la troupe de Beaupré, de passage à Poitiers, où M. Bricauld de Verneuil a récemment découvert son acte de mariage, dont voici le texte : (1)

« Le 29 Juillet 1652 ont estez espousez en face de nostre mère Ste Eglise, un ban solennellement publié sur la dispense des autres, M. Philbert Gassot, fils de feu M. Jehan Gassot, natif de Paris, et de damoiselle Barbe Blancbarler, et damoiselle Marie Claveau, fille de M. Loys Claveau et de damoiselle Marie Boursault, natifve de Sainte Ermine en bas Poictou (2). Estoient presents au mariage : M. Nicolas Lion, sr de Beaupré, Henri Pitel, sr de Longchamp, Jehan Guillemois du Chesne (3), Henry Faconnet, secrétaire de M. le duc de Rouanay, Jehan Citois (4), Charlote Legrand (5), Victorin Guérin (6), Me Guillaume Courtin, Nicole Claveau (7) et plusieurs autres parens et amis desdits conjoints. »

« Philbert Gassot. Marie Claveau. Faconnet. G. Courtin. Beaupré. Longchampt. Charlotte Legrand. Guillemoy. J. Herbert, curé de Saint-Cibard. »

De ce mariage naquit, vers 1657, en province où Du Croisy dirigeait une troupe ambulante, Marie-Angélique Gassot, qui devint Mlle Poisson.

On a prétendu qu'en 1658 la troupe de Du Croisy avait rencontré à Rouen celle de Molière : mais le *Carnet de police* de

(1) *Molière à Poitiers en 1648*, par M. E. Bricauld de Verneuil. Paris, Lecène et Oudin, 1887, in-8°, p. 55.

(2) Marie Claveau était veuve, depuis 24 jours seulement, du comédien Saint-Maurice, enterré le 6 juillet 1652 en l'église Sainte-Opportune de Poitiers. (B. de Verneuil, *op. cit.* p. 59).

(3) C'est le comédien Rozidor, dont nous avons parlé ci-dessus.

(4) *Dit* Richardière, au mariage duquel assistera Du Croisy en 1659. (*Moliériste*, t. VIII, p. 135 et 174).

(5) Femme de Pitel de Longchamp, susnommé.

(6) Nous lirions plutôt *Victoire* Guérin, femme de Raymond Poisson, laquelle n'entra à l'Hôtel de Bourgogne qu'en 1660.

(7) Probablement une sœur de la mariée.

Mâcon, récemment signalé par M. Henri Chardon, démontre (1) que Du Croisy était alors en Bourgogne, et il faut attendre l'année suivante pour le voir définitivement associé aux travaux de l'auteur du *Dépit amoureux* :

« A Pasques 1659 les Srs Du Croisy et sa femme et La Grange » entrérent dans la Troupe comme acteurs nouveaux à Paris » (2), et l'année ne sera pas écoulée que ces noms seront immortalisés par la première scène des *Précieuses*.

Six ans plus tard, en 1665, le couple Du Croisy possède une maison au hameau de Chennevières, à une demi-lieue de Conflans-Sainte-Honorine, où l'on croit que leur sœur, la Bellerose, avait une petite habitation dans laquelle elle ne tarda pas à se retirer après la mort de son mari (20 janvier 1670); elle y mourut, dit M. Campardon, vers 1679 ou 1680 (3). La date peut être exacte, mais une lecture attentive des actes d'inhumation inscrits de 1676 à 1686 me permet d'affirmer que ce ne fut pas à Conflans que décéda Nicole Gassot.

Marie Claveau, comédienne médiocre, qui n'était restée que cinq ans dans la Troupe de Molière, avait alors de son premier mariage avec Nicolas de l'École, sieur de Saint-Maurice, une fille, Marie de l'École, née en 1648, qui se fit enlever par Robert Pioger, fils du bailli de Conflans. (4)

Elle avait, en outre, donné à Du Croisy au moins trois enfants :

Marie-Angélique, dont nous avons parlé à la date de sa naissance, 1657, qui joua de petits rôles dans la troupe de Molière, fut reçue sociétaire en 1673, épousa vers 1681 Paul Poisson, le fils du célèbre Raymond, se retira du théâtre en 1694 et mourut en 1756, presque centenaire, au château neuf de Saint-Germain-en-Laye (5) ;

Angélique, née en 1661, enfant-prodige qui jouait à cinq ans dans la troupe des petits Comédiens-Dauphins et mourut subitement en février 1670, quelques jours aprés son oncle Bellerose ;

François, né en 1662, qui, après avoir tenu de petits rôles dans

(1) *M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart*, p. 346.

(2) *Registre de La Grange*, p. 5.

(3) *Les Comédiens du Roi*, p. 33. — Le couple Poisson lui payait depuis 1660 une pension viagère de 1,000 l., qui fut réduite à 600 par arrêt du Conseil du 28 juillet 1670.

(4) *Nouvelles pièces sur Molière*, par M. Campardon, p. 185.

(5) Voici l'acte d'inhumation que j'ai relevé sur les registres de la paroisse :

« Le lundy 13e décembre 1756, le corps de dame Marie-Angélique Gasseau *(sic)* du Croisy, veuve du sieur Paul Poisson, morte le jour précédent âgée de 99 ans, au Château-Neuf, a été inhumé au cimetière, vespres chantées en pce du clergé dont les srs Maurice Morphy et François Pollet, prêtres, qui ont signé avec les parens et amis de la deffunte. »

J. Avril. Bataille.

la troupe de Molière, ne paraît pas avoir suivi le parti du théâtre, au moins à Paris.

Deux mois après la mort de sa sœur, Marie-Angélique était marraine à Conflans-Sainte-Honorine, dont le registre paroissial conserve probablement la première signature de la future sociétaire de la Comédie-Française, alors âgée de treize ans. Voici le texte de l'acte baptistaire :

« L'an de grâce 1670, le 7e jour d'avril par moy mre Jean Hovoy, » ptre chappellain de l'église St-Maclou de Conflans Ste Honnorinne a » esté baptisé un enfant femelle né du 3e jour dudit mois du légi- » time mariage de Jacques Huré et de Nicolle Camus ses père et » mère, de ladicte paroisse, qui a esté nommée Marie. Ses par. et » mar. ont esté Mtre Louis Verneau de ceste paroisse et dame » Marie Angélique, fille de Mtre Philbert Cassot de la parroisse » St Germain de l'Auxerrois, à Paris. » (1)

VERNEAU.

MARIE ENGELIQUE
DU CROISI. »

Sept mois plus tard, sa mère est aussi marraine à la même paroisse ; elle a signé *Marie Claveau* l'acte de baptême suivant :

« 17 novembre 1670. — Baptême de Charles, né le 13, de Iacques Finet (2) et de Nicolle Mayeux. Parrain : honnorable homme Charles Soalhiat, bourgeois de la paroisse St Séverin à Paris, et dame Marie Claveau, femme d'honnorable homme Philbert Gassot, paroisse St Germain de l'Auxerrois.

SOALHIAT. MARIE CLAVEAU. »

Si le service du théâtre retenait Du Croisy à Paris, sa famille paraît avoir fait de fréquents séjours à Conflans.

François Gassot, pour sa part, tint trois enfants sur les mêmes fonts. Voici le texte des trois actes :

« L'an de grâce 1673, le premier jour de novembre, par moi etc. Baptême d'un enfant femelle né du même jour, de Jacques Huré et de Nicolle Camus *(Marie)*. Parrain : François Gassot fils de Mtre Philbert Gassot de la paroisse St Eustache à Paris ; mare. Marie Dupuis, de cette paroisse. »

DU CROISY.
MARIE DUPUIS. »

(1) Du Croisy demeurait alors rue Saint-Honoré, près le Palais Royal.

(2) Un an plus tard, le 2 décembre 1671, le rôle de Criquet, laquais de la *Comtesse d'Escarbagnas*, était créé, à Saint-Germain-en-Laye, par un nommé Finet. Du Croisy jouait M. Harpin, le receveur des tailles.

» 11e juin 1682. Baptême de François Huet. Parrain : François du Croisy (psse St André des Arcs). Marraine : dlle Magdeleine Dennebault(1), fille d'honnorable homme Mathieu Dennebault (psse St André des Arcs). »

François du Croisy. Magdelene Dennebault. »

« Le jeudy troisiesme jour de mars audit an (1695) a esté baptisé un enfant femelle du légitime mariage de Me Claude Huré, officier du Roy, et de damoiselle Françoise Maquet, son espouse, les père et mère, né le vingt-unième jour de febvrier dernier, par moy prêtre curé de l'église St Maclou de Conflans Ste Honorinne soubsigné, et a esté nommé Marie Angelique par ses parain et mareine qui ont esté honnorable homme François Gassot du Croizy fils de Monsieur du Croizy, ancien comédien ordinaire du Roy, et damoiselle Anne de Beauvais, espouse de Me Nicolas Jollivet(2); le parrain a signé et la mareine a déclaré ne sçavoir signer. »

François Gassot Du Croisy.
Groüet. »

A cette date, son père, le vieux Du Croisy était tout à fait retiré à Conflans, ou, plus exactement, à Chennevières.

Une note, trouvée dans les papiers de M. de Trallage et reproduite par les frères Parfaict(3), dit que « ses amis l'y alloient voir, et qu'il y vécut en fort honnête homme, se faisant estimer de tout le monde, et entr'autres de son curé, qui le regardoit comme un de ses meilleurs paroissiens. Il y mourut, et le curé en fut si fort touché, qu'il n'eut pas le courage de l'enterrer, et il pria un autre curé de ses amis de faire les cérémonies à sa place, à ce que m'a dit M. Guillet de Saint-Georges(4) en octobre 1695. »

La goutte tourmentait Du Croisy depuis quelques années; il avait joué pour la dernière fois sur le théâtre de Guénégaud, le 21 décembre 1688, le maître de philosophie du *Bourgeois gentilhomme*, l'une de ses meilleures créations. La maladie ne lui permit plus de reparaître en public ; il fut, jusqu'à la fin de l'année théâtrale, remplacé dans ses rôles par Dancourt, Rosélis et La Thorillière, et il prit sa retraite à Pâques 1689, au moment où la Comédie passait de la rue Mazarine à son nouvel hôtel de la rue des Fossés. Il ne jouit

(1) Sa mère, Françoise Jacob, fille de Montfleury, était la camarade de Du Croisy à l'Hôtel de Guénégaud, qu'elle ne quitta qu'à Pâques 1685. Son père, Mathieu Dennebault, n'était pas comédien, mais commis pour les affaires du Roy en Guyenne.

(2) Nicolas Jollivet était procureur fiscal de Conflans. Un Jollivet était notaire en 1683.

(3) *Hist. du Th. fr.*, XIII, 295.

(4) Un ami du comédien Hauteroche, Guillet de Saint-Georges, figure comme témoin à son contrat de mariage. (25 juin 1685). Campardon, *loc. c.* p. 143.

que six années de la pension de 1,000 livres, étant mort à Chennevières le mardi 3 mai 1695, âgé de 69 ans.

Voici l'acte d'inhumation, que j'ai relevé sur les Registres mortuaires de Conflans (1), et qui est ici publié pour la première fois :

[L'an de grâce mil six cens quatre-vingt quinze] le Mercredy quatriesme jour du mois de May audit an a esté inhumé dans l'Eglise paroissialle St Maclou de Conflans Ste Honnorine par moy prêtre curé de la dite église soubsigné Noble hôme Philbert Gassot sieur du Croizy, ancien comedien ordinaire du Roy aagé de soixante neuf ans, [muni des sacremens de la Ste Eglise], déceddé le troisiesme dudit mois ; [la dite inhumation faite en] presence de Messieurs Francois Gassot sieur du Croizy son fils, de Paul Poisson (2) cy-devant porte-manteau de Son Altesse royalle Monsieur frère unique du Roy, de présent comedien ord^re du Roy, et de Jean Meresse (3) clerc de ladite Eglise qui ont signez. »

MERESSE. GROUËT.
POISSON.

L'anecdote de Guillet de Saint-George se trouve quelque peu démentie par cet acte : elle est vraie cependant, mais de quinze ans postérieure à la mort de Du Croisy, et relative au décès de la propre « gouvernante » du bon curé qui, plus frappé de cette perte que de celle d'un paroissien si édifiant fût-il, ne tarda pas à abandonner sa cure.

Voici l'acte d'inhumation, rédigé par Grouët lui-même :

« 28 Mars 1710. — Dame Françoise Sureaux, veuve de feu le
» sieur Estienne Chaudart, procureur de la ville de Ferrières en
» Gâtinois, âgée de 76 ans, décédée le jour précédent 27 dans ma
» maison presbitérale *après 27 ans de services*, fut inhumée dans le
» cimetière de Saint-Nicolas, derrière l'endroit de la nouvelle église
» où il y a deux petits autels, en présence d'André Brétille, prêtre,
» vicaire de la paroisse, et de Pierre Vincent, clerc et directeur des
» Ecoles d'icelle. »

Trois mois plus tard (juillet 1710), J.-B. Pioger (un parent peut-être du Robert que nous avons vu enlever la belle-fille de Du Croisy), succède à Grouët comme curé de Conflans.

(1) 16e Reg. f° 13.

(2) Son gendre.

(3) Un Meresse était notaire de Conflans à cette date.

Peu après la mort de son père, François Du Croisy demeurait à Paris, comme l'indique l'acte suivant que j'ai trouvé parmi les minutes, fort incomplètes, hélas ! de Me Lefrançois :

« 23 Décembre 1695. — Entre François Gassot, sr du Croisy, » bourgeois de Paris, y demeurant, rue du Four ; et Me Nicolas » Pinard, greffier des pronostics de Conflans Sainte Honorine, y » demeurant, ont été faits les échanges et mutations qui ensuivent :

» Du Croisy cède un demi arpent de terre sise au terroir de » Conflans, lieu dit Entre deux Voyes, autrement dit *la Croix* » *Villot*, tenant des deux bouts au chemin de Pontoise d'un côté à » Perrette Heude et d'autre au sr Baudouin, à lui appartenant de » son propre par acquisition par lui faite de Pierre Coquelin, tisse- » rant, (1) demeurant aud. Conflans etc., par contrat passé par- » devant Dauvray, notaire à Pontoise, le 18 Juin 1694 ;

» Contre trois livres de rente annuelle perpétuelle. (2) »

Marie Claveau continua probablement d'habiter Chennevières : elle fut, du moins, encore marraine à Conflans trois ans après la mort de son mari :

« 1er Juin 1698. — Baptême de Laurent Martin, né le 27 mai, » fils d'Eustache Martin, jardinier. Parrein : messire Laurent Danet, » lieutenant de la fauconnerie du Roy ; marreine : damoiselle Marie » Claveau, épouse de feu Philbert Gasseau, sr du Croisy, comédien » du Roy. »

Ducrosy *(sic)*
L. Danet   Groüet, *curé de Conflans.* »

A partir de cette date, la famille Du Croisy disparaît de Conflans : Marie Claveau se retira du côté de Dourdan, où elle dût mourir sur la fin de 1703, témoin cette lettre de son gendre Paul Poisson, conservée aux Archives de la Comédie Française :

« *A Monsieur*
Monsieur Guerin, comedien
du Roy rüe des Fossés St Germain
des prets vis à vis la Comedie.
à Paris.

» Monsieur et cher Camarade,

» Je vous prie dobtenir de mes camarades quils macorde encore quelquejours. Jay trouué ysy plus daffaire que je ne croyois. *La Justice de Dourden cest emparée de tout ce qui apartenoit a ma*

(1) Ce nom figure aux registres paroissiaux de 1674.

(2) Rétrocession ou cassation dudit échange le 15 septembre 1700.

belle mère en vertu de trois mil liures quil paroit quelle doit a un homme de Pontoise. Mes meubles sont confondus auec les siens ce qui mobligera a faire juger ysy un proces en cas quils ne se raportes pas aux temoins que jay comme ce qui est a moy mapartient. Je preuoy que tout cela ne poura estre terminé que Jeudy ou Samedy au plus taut. Pardonnez moy sy je vous entretien de choses qui ne vous touchent point. Mais comme jay besoin d'un bon auocat aupres de mes camarades, je vous remets tous mes interets entre les mains et vous prie de croire que personne nest auec plus de sinserité

Monsieur et cher Camarade

Vostre tres humble
et tres obeissent
seruiteur

Poisson.

Ce Dimanche 28e Octobre 1703. »

Il est fâcheux que le gendre de Marie Claveau n'ait pas cru devoir ajouter à la date le lieu d'où il écrivait sa lettre : nous saurions en quel endroit mourut Mlle Du Croisy. (1)

Quelques années plus tard, les Poisson étaient retirés à Saint-Germain-en-Laye, où Paul mourut en 1735, son fils aîné Philippe (comédien-auteur comme son grand-père Raymond) en 1743, et sa veuve en 1756. (2)

En parcourant les registres de Conflans, j'ai relevé d'autres noms qui appartiennent à l'histoire de notre vieux théâtre :

Berthelot (Pierre, 1636, Denis, J.-B., 1695, François, 1697), Catherine Le Clerc (3), Le Breton (4), Vigarany (5), Varlet (6), De la Court (7) et Bénard (Nicolas), 1683.

(1) Il faut se garder de confondre les *Gassot* Du Croisy avec une autre famille de comédiens, les *Gasseau* du Rocher, dont je ne citerai ici que les 3 principaux : Jean Gasseau, dit du Rocher, Isabelle Gasseau, femme de Nicolas le Gentilhomme, et Marie Gasseau, femme de François Mousson du Rocher.

(2) *Le Moliériste*, t. VII, p. 317. En 1748, Mlle Poisson avait encore chez elle le portrait de son père Du Croisy. Qu'est-il devenu ? « Il était gras, bel homme et très acteur », dit une note d'un M. de la Croix.

(3) 3 octobre 1672. — Baptême de Poix, fils d'Antoine Mathias et de Jeanne Dumesnil. Parrain : Poix Lecocq ; marraine : Catterinne Lecler.

(4) 18 juin 1697. — Décès de J.-B. Le Breton, fils de Pierre Le Breton, huissier au Châtelet, et de Marie-Anne Germain, rue et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois.
5 août 1697. — Décès de François Le Breton, sieur de la Touche, ingénieur du Roi, âgé de 80 ans.

(5) 21 avril 1678. — Décès de Charles, fils de Charles de Vigarani, pintre, de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. (Jal n'a pas connu ce 3e enfant de Vigarani).

(6) 19 juillet 1700. — Mariage de Jean Varlet, fils de deffunts Charles Varlet et Marguerite Tellier, de la paroisse de Saint-Maxent, au diocèse d'Amiens.

(7) 13 juillet 1680. — Décès de Madelaine-Françoise De la Court, fille de Nicolas De la Court, ingénieur ordinaire du Roy, de la paroisse Saint-Eustache à Paris.

Sans prétendre identifier ces noms avec ceux des Du Parc, de Mlle De Brie, des Hauteroche, de La Grange, de Bonneuil, etc., je pense qu'il y a parmi eux des parents de nos comédiens, et qu'en voilà plus qu'il faut pour justifier le titre de cette Notice.

Pendant que je dépouille les livres de la paroisse Saint-Maclou, me sera-t-il permis d'ajouter quelques noms à ceux qui intéressent plus spécialement le théâtre ?

8 Janvier 1678. — Mariage de François-Antoine Garson, ordinaire de la chambre du Roi, et d'Hélène-Dorothée Couret de Saint-Hilaire. (1)

30 Mai 1678. — Décès de Claude, fils d'he. he. Auguste Pioger, bailly de la paroisse Saint-Maclou de Conflans-Sainte-Honorine.

9 Juin 1679. — Décès de Françoise, fille de Dupuis (2), pintre, paroisse Saint-Méric à Paris.

1681. — 83. Pierre Couret *dit* de Villeneuve, officier du Roy.

8 Juin 1682. — Philippe Mollière et A. Lemaistre témoins du mariage Delacroix-Descampeau.

21 Juin 1682. — Décès de François, fils de M. de la Montagne, maître à danser, paroisse Saint-Sulpice à Paris.

21 Novembre 1685. — Décès d'Elisabeth, fille de he. he. Jean Costele (3), peintre ordinaire du Roy, de la psse Saint-Eustache. (4)

G. M.-M.

(1) Jean Couret de Saint-Hilaire était officier du Roy.

(2) Probablement le fils de Pierre Dupuis (1608-1682), peintre du Roy dans son Académie Royale, demeurant rue du Bouloi, décédé le 18 février 1682, paroisse Saint-Eustache.

(3) Jean Cotelle *le jeune*, fils de Jean *le vieux* (1645-1708), reçu à l'Académie de peinture en 1672.

(4) Tous ces enfants de parisiens, mis en nourrice à Conflans, décédèrent chez leur père nourricier.



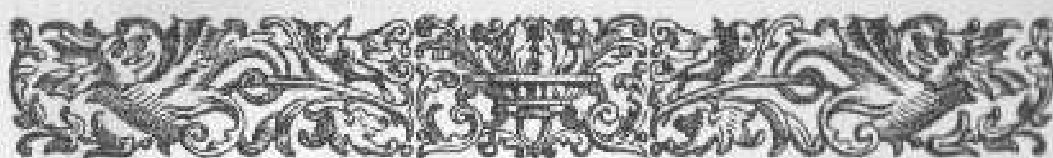


TABLE DES MATIÈRES

ERRATUM

Page 116, ligne 6, lisez : *greffier des provostées* (prévôtés).

